Arrêté n° 11652 du 25 septembre 2020 portant agrément de monsieur **N'SOUNGA MINGUI (Aymard Elihu Gabriel)** en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) S.a, établissement de micofinance de deuxième catégorie

Le ministre des finances et du budget,

Vu la Constitution ;
Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;
Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commissicn Bancaire de l'Afrique centrale ;
Vu le règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;
Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;
Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et du budget ;
Vu la décision COBAC D-2020/032 du 14 mai 2020 portant délivrance d'avis conforme à la demande d'agrément de M. **N'SOUNGA MINGUI (Aymara Elihu Gabriel)** en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises, et à leur dévelopoement (CAPPED) s.a, établissement de microfinance de deuxième catégorie,

Arrête :

Article premier : M. **NSOUNGA MINGUI (Aymard Elihu Gabriel)** est agréé en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) s.a, établissement de microfinance de deuxième catégorie.

A ce titre, il est autorisé à effectuer les opérations et services autorisés aux établissements de microfinance de deuxième catégorie, ainsi que toutes les opérations connexes définies par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2020

Ludovic NGATSE